

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012 DFPE 360 Subvention (11.000 euros) à l'Association des Ludothèques d'Ile de France (13e).

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date du 5 juin 2012 par lequel M. le Maire de Paris propose une subvention de 11.000 euros à l'Association des Ludothèques d'Ile de France- ALIF (13e) ;

Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement ; en date du 7 juin 2012

Sur le rapport présenté par Madame Olga Trostiansky, au nom de la 6e Commission ;

Délibère :

Article 1 - Une subvention de fonctionnement de 11.000 euros est attribuée à l'Association des Ludothèques d'Ile de France –ALIF (13e) (37601-X08134-2012_02090 et 2012_05660).

Article 2 - La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 60, chapitre 65, nature 6574, ligne P001 du budget de fonctionnement de l'année 2012 de la Ville de Paris.